



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



15080284

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, le

Le Greffier **28 MAI 2015**
Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0420.958.422

Dénomination

(en entier) : **WAUTERS F&B**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : Rue de Linsmeau 43, 4287 Lincet

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : extension de l'objet social - rénomination des administrateurs

Il résulte d'un acte passé devant notaire Erik Lerut à Sint-Joris-Winge le 25 septembre 2014, offert à l'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

1. A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire dispense le Président de donner lecture du rapport du conseil d'administration exposant la justification détaillée de l'extension proposée à l'objet social et de l'état arrêté à la date du 28 février 2015. Ces rapports et l'état d'actif et passif ne seront pas annexés au présent acte mais déposés en originaux au greffe du tribunal de Commerce d'Huy.

2. L'assemblée générale extraordinaire décide d'étendre l'objet social de la société en développant le champ de son activité, comme mentionné dans la 3ième résolution.

3. L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme susdit et que par conséquent le texte s'énonce comme suite:

« Article 2 - OBJET :

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte:

- l'exploitation d'une entreprise agricole, comprenant mais non limitée à la culture de champs, l'élevage de bovin, la porcherie, l'aviculture,
- l'exploitation d'une entreprise horticole, y compris la culture et la sélection des plantes, fleurs, fruits, légumes et semences horticoles,
- le commerce de gros et au détail, l'import et export de produits agricoles et horticoles, y compris les semences et plants, fleurs, plantes, fruits, légumes et céréales.
- culture et élevage associés
- activités de soutien aux cultures
- traitement primaire des récoltes
- réparation de machines
- entretien et réparation général d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes)
- entretien et réparation de véhicules automobiles n.c.a.
- intermédiaires du commerce en engrais, produits phytosanitaires et produits chimiques à usage agricole
- intermédiaires du commerce en machines, tracteurs et matériel agricoles
- commerce de gros de matériel agricole
- commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines et d'engrais en magasin spécialisé
- location de terrains (bâti ou non) à usage agricole
- location et location-bail de machines et d'équipements agricoles
- services d'aménagement paysager.

Cette énumération est non limitative, mais simplement exemplative.

La société peut acquérir, prendre ou donner à bail, fabriquer, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, matériel, accessoires, installations, et en général faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris tous droits intellectuels et propriétés industriels et commerciales s'y rapportant. Elle peut acquérir comme investissement tous biens meubles et immeubles même s'ils ne se rapportent pas directement ou indirectement avec l'objet social de la société.

Tout ceci dans le sens le plus large.

La société agit pour son propre compte, en consignment, en commission, comme intermédiaire ou comme représentant.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Elle peut participer dans toutes entreprises poursuivant un objet équivalent, aussi connexe, ou qui se facilitent la réalisation de l'objet social.

La société peut en règle générale faire tous actes de nature civil et commercial, mobiliers, immobiliers industriels ou financiers, qui se rapportent directement ou indirectement, totalement ou partiellement à l'objet social.»

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans à partir du 12 juin 2015:

1. Monsieur Bernard Wauters, ici présent et qui accepte.
2. Monsieur Freddy Wauters, ici présent et qui accepte.
3. Madame Marie-Claire Falaise, ici présente et qui accepte.

Et qui confirment que l'exercice de cette fonction ne leur est pas interdit, en particulier selon l'arrêté royal numéro 22 du 24 octobre 1934.

5. L'assemblée générale décide de charger le notaire soussigné de la préparation et du dépôt à la banque carrefour des entreprises d'une nouvelle version coordonnée des statuts de la société.

6. Le conseil d'administration, ici complètement présent, décide de nommer, comme administrateur délégué, monsieur Bernard Wauters, prénommé, qui accepte.

POUR EXTRAIT ANALYSE
NOTAIRE ERIK LERUT

Déposé simultanément: expédition de l'acte, rapport du conseil d'administration, état de l'actif et passif, et statuts coordonnés.